

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Est absent : Monsieur Allen Tremblay, conseiller au siège no.3

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale et greffière-trésorière.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La séance est ouverte à 19h par M. Réjean Normand maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice-générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

App : M. Martin Barrette

App : Mme Johanne Castonguay

App : M. Jean-Marie Therrien

Que la liste des comptes de la Municipalité couvrant les chèques # 3360 à # 3394 pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 34 032.60 \$

Renouvellement à l'ADMQ

2024-02-017

Pro : Mme Dominique Auclair
Résolu à l'unanimité

App : M. Jean-Marie Therrien

Que la Municipalité autorise le paiement à l'abonnement (incluant une formation de 20 heures) et l'assurance à l'ADMQ de la directrice générale et greffière-trésorière au montant de 1 564.62 \$ incluant les taxes.

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive du 13 mars 2024

2024-02-018

Pro : M. Roberge Castonguay
Résolu à l'unanimité

App : M. Martin Barrette

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Rivière-à-Claude lors de sa séance du 5 février 2024 proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble**.

Avis de motion

2024-02-019

Je soussignée, Roberge Castonguay conseiller, donne avis de motion # 2024-02-019 qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, la mise à jour de la Politique et des procédures en gestion des plaintes de la Municipalité de Rivière-à-Claude.

Roberge Castonguay

Un projet de règlement a été soumis à chacun des conseillers, conseillères

Correspondance

Affaires nouvelles

A) Achat téléviseur – Salle du conseil et MADA activité yoga sur chaise

2024-02-020

Pro : M. Martin Barrette
Résolu à l'unanimité

App : M. Jean-Marie Therrien

La municipalité de Rivière-à-Claude, dans le cadre de sa politique Municipalité amie des aînés 2022-2025, procède à l'achat d'un téléviseur de 55 pouces de

marque Hisense au montant de 432.75 taxes non-incluses auprès de la Cité Hi-Tech de Sainte-Anne-des-Monts pour les besoins de la municipalité et les activités du groupe MADA.

B) Plan de sécurité civil – Procédure d’urgence – Mise à jour et nomination de la personne responsable

2024-02-021

Pro : Mme Dominique Auclair
Résolu à l’unanimité

App : M. Jean-Marie Therrien

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d’origine naturelle et anthropique pouvant être à l’origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-à-Claude reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l’importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l’objet d’un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Dominique Auclair, appuyé par Monsieur Jean-Marie Therrien et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Bernard MonDion, coordonnateur municipale de la sécurité civile adoptée le 4 novembre 2019 (2019-11-093) soit révisé et que M. MonDion soit invité à rencontrer les élus municipaux pour la troisième et dernière rencontre prévue au plan ;

QUE Madame Nataly M. Ferland soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

C) Officière de comité CCU

2024-02-022

Pro : M. Roberge Castonguay
Résolu à l’unanimité

App : M. Martin Barrette

ATTENDU QU’en vertu des pouvoirs qui lui sont conféré par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, le conseil de la municipalité de Rivière-à-Claude a créé un comité d’urbanisme (CCU) pour l’aider dans l’établissement d’une politique d’aménagement sur son territoire;

POUR C’EST MOTIF le conseil municipal nomme Mme Nataly M. Ferland en remplacement de Mme Sophie Côté, secrétaire du Comité consultatif d’urbanisme.

D) Déneigement de la rampe d’accès pour les personnes à mobilité réduite – Édifice municipal

2024-02-023

Pro : Mme Dominique Auclair
Résolu à l’unanimité

App : Mme Johanne Castonguay

ATTENDU QUE la rampe d’accès pour les personnes à mobilité réduite se doit d’être accessible en tout temps pour permettre l’accessibilité des lieux.;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite soit déneigé. La directrice générale prend la responsabilité de mandater une personne ressource pour exécuter le travail au besoin.

E) Appui au Club des 50+ du Québec

2024-02-024

Pro : Mme Johanne Castonguay
Résolu à l'unanimité

App : M. Jean-Marie Therrien

ATTENDU QUE les activités organisées par le club 50 ans et plus de Rivière-à-Claude anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social.

ATTENDU QUE les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de Rivière-à-Claude sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés.

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-à-Claude considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de Rivière-à-Claude sont essentielles et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés.

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité.

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer.

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien.

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux.

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de Rivière-à-Claude, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus.

Sur la proposition de Madame Johanne Castonguay, conseillère et appuyée par Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal d'autoriser Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude à signer, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec ; qu'une copie de cette lettre soit transmise à Madame Marie-Renée Brisebois présidente du club 50 ans et plus de Rivière-à-Claude et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

Période de questions

Clôture de l'assemblée

2024-02-025

À 19 h 20, sur proposition de Mme Johanne Castonguay, l'assemblée est levée.

Je, Réjean Normand, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Réjean Normand, maire

Nataly Morin Ferland, d.g & g-t